



## Refus de logement après accord verbal

Par **Margauxmls**, le **08/08/2019** à **14:23**

Bonjour, recherchant un appartement, je suis passée par une agence immobilière. Nous avons convenu d'un rendez-vous pour une visite, celle-ci ayant été effectué, j'ai pu déposer mon dossier complet auprès de mon agent immobilier. Ainsi, le soir de la visite, l'agent m'a appelé pour me dire que mon dossier avait été validé et que nous allions pouvoir convenir d'une date pour l'état des lieux. Or, après avoir convenu de cette date, le lendemain on m'a rapellé pour me dire qu'il y avait un soucis avec mon garant et qu'ils souhaitaient que je m'en trouve un autre. J'ai donc proposé un nouveau garant, et leur ai donc envoyé tous les papiers nécessaires, sauf que je suis restée sans nouvelles de leurs part pendant quelques jours et après plusieurs appels téléphoniques de ma part, on vient de m'annoncer que l'appart a finalement été attribué à quelqu'un d'autre. Je souhaitais savoir si cela était légal, alors que l'état des lieux était censé se faire dans trois jours et qu'ils m'avaient bien dit que c'était mon dossier qui avait été validé?

Cordialement.

Par **youris**, le **08/08/2019** à **20:29**

bonjour,

votre dossier a été partiellement validé puisque l'agence vous a indiqué qu'il y avait un souci avec votre garant.

salutations

Par **janus2fr**, le **09/08/2019** à **11:08**

Bonjour,

Seule la signature du bail vous garantit d'avoir le logement...

Par **Visiteur**, le **09/08/2019** à **11:13**

Bonjour

Sans accord écrit relatif au nouveau garant et au bail, vous ne pouvez rien faire.